

LES AUTEURS CANNOIS EN LUMIERE

Règlement de participation

Dans le cadre du mois des pratiques amateurs, la médiathèque de la Ville de Cannes organise une après-midi dédiée aux auteurs Cannois : samedi 15 juin 2019 de 14h à 16h.

Les participants bénéficieront de 10 minutes de présentation ou de lecture de leur ouvrage, suivies de 5 minutes d'échanges avec le public, dans le salon chêne de la médiathèque Noailles.

1) Conditions de participation :

- être domicilié à Cannes
- ouvrage édité à compte d'auteur ou à compte d'éditeur
- roman ou recueil de nouvelles exclusivement
- 50 pages minimum
- Les publications seront écrites en français. L'auteur devra respecter les règles élémentaires d'orthographe et de syntaxe
- La qualité littéraire de la publication sera prise en compte
- Respect des règles de construction du roman ou de la nouvelle
- Respect de la vie privée : les publications doivent respecter le droit des personnes à l'anonymat. Aucun nom ne doit être mentionné, aucune description ne doit pouvoir permettre d'identifier des personnes existantes.
- Les publications à caractère polémique et/ou politique seront refusées
- Les publications à caractère pornographique et/ou diffamatoire seront refusées
- Participation gratuite
- participation limitée à 8 auteurs

2) Etapes de validation

- Fiche d'inscription à télécharger et envoyer par courrier ou déposer, avant le 18 mai 2019, **accompagnée d'un exemplaire de la publication**, à :

Adresse d'envoi ou de dépôt:

Mention « Les auteurs Cannois en lumière »

Médiathèque de Cannes

1 avenue Jean de Noailles

06400 Cannes

- La Mairie de Cannes se réserve le droit de valider ou refuser une demande de participation en fonction du respect des conditions de participation précédemment énoncées. Elle n'est pas tenue de justifier la validation ou le refus d'une candidature, étant entendu qu'elle a pour seul intérêt la cohérence et la qualité des publications.
- En fonction du nombre de candidats, la Mairie de Cannes se réserve le droit de modifier les conditions de participation.
- La Mairie de Cannes se réserve la faculté d'interrompre, suspendre, annuler ou modifier cet événement si les circonstances l'exigent. La responsabilité de la Mairie de Cannes ne saurait en aucun cas être engagée de ce fait.
- La Mairie de Cannes se réserve le droit de ne pas retenir de candidats si la qualité n'est pas jugée suffisante.
- Les candidats retenus seront informés de leur invitation au salon.

Contact : mediatheques@ville-cannes.fr

